

LES PONTETS

Séance n°2 CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 7 avril 2022

Conseillers en exercice : 11

Ordre du Jour :

1. *Approbation du dernier compte rendu*
2. *Partenariat Carte Avantages Jeunes 2022-2023*
3. *Budgets :*
 1. *Budget Bois :*
 - 1.1 *Budget prévisionnel 2022*
 2. *Budget eau*
 - 2.1 *Prix de l'eau 2022*
 - 2.2 *Budget prévisionnel 2022*
 3. *Budget lotissement*
 - 3.1 *Budget prévisionnel 2022*
 4. *Budget général*
 - 4.1 *Subventions aux associations*
 - 4.2 *Vote des taux des impositions directes locales 2022*
 - 4.3 *Budget prévisionnel 2022*
4. *Informations et questions diverses*

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures 00, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : M SERRETTE

Etaient présents : Mmes GRESSET, MIKOLON, LÉPINE, Mrs GINDRE, SALLÉE, SCALABRINO, SERRETTE, LONCHAMPT

Absents excusés : Mme LENGART, M CHAGROT, M TRUSSARDI

Début de séance à 20h00

1. Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du 23 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Partenariat carte avantages jeunes 2022-2023

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de mettre en place l'offre de la carte Avantages Jeunes pour la saison 2022 – 2023 aux personnes domiciliées à Les Pontets, nées à partir de 2002 en leur offrant la carte en totalité. Des bulletins d'inscriptions seront distribués prochainement aux personnes concernées.

3. Budget bois – budget prévisionnel 2022

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2022 :

Dépenses de fonctionnement	86 074.15 €
Recettes de fonctionnement	287 340.22 €

Dépenses d'investissement	16 300.00 €
Recettes d'investissement	16 300.00 €

Le Conseil Municipal décide, par 08 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2022 comme ci-dessus.

4. Budget Eau – Prix de l'eau 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs suivants pour l'année 2022 :

0 à 300 m³ : 1.43 €/m³
de 300 m³ : 1.16 €/m³
Redevance pour pollution : 0.28 €/m³
Forfait du droit à l'eau : 82 €
Forfait agricole : 52 €

5. Budget Eau – budget prévisionnel 2022

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2022 :

Dépenses de fonctionnement	103 492.11 €
Recettes de fonctionnement	103 492.11 €

Dépenses d'investissement	105 547.73 €
Recettes d'investissement	105 547.73 €

Le Conseil Municipal décide, par 08 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2022 comme ci-dessus.

6. Budget lotissement – budget prévisionnel 2022

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2022 :

Dépenses de fonctionnement	9 114.04 €
Recettes de fonctionnement	9 114.04 €

Le Conseil Municipal décide, par 08 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2022 comme ci-dessus.

7. Budget communal – Subventions allouées aux associations

M le Maire expose les montants alloués aux associations en 2021 puis fait la liste des demandes de subventions reçues pour 2022. Il soumet au Conseil Municipal les propositions de subventions suivantes pour l'année 2022 pour un montant total de 1 600 €.

6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	2022
	FNACA	50.00 €
	ADAPEI	200.00 €
	ADMR	100.00 €
	Syndicat Pastoral	200.00 €
	VACD	200.00 €
	US Turchet	200.00 €
	Pour un Petit Plus	150.00 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mouthe	150.00 €
	Banque alimentaire	50.00 €
	OncoDoubs	50.00 €
	Divers	250.00 €

Le Conseil Municipal décide par 08 voix « pour » de valider la liste des subventions versées comme ci-dessus.

8. Budget communal – Vote des taux de fiscalité directe

M le Maire propose de reconduire les taux votés en 2021 à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 27.88
- Taxe Foncière (non bâti) : 13.76 %
- C.F.E (Cotisation Foncière des Entreprises) : 8.29 %
-

Accord du conseil à l'unanimité.

9. Budget communal – Budget prévisionnel 2022

Chaque Conseiller a été destinataire d'un document présentant les propositions de crédits à ouvrir au Budget Primitif 2022 :

Dépenses de fonctionnement	167 586.54 €
Recettes de fonctionnement	167 586.54 €

Dépenses d'investissement	62 505.27 €
Recettes d'investissement	62 505.27 €

Le Conseil Municipal décide, par 08 voix « pour », de valider les propositions du Budget Primitif 2022 comme ci-dessus.